



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002125

Dénomination nationale : Industrie agro-alimentaire, alimentation

Spécialité : Management de l'innovation, de la production et de la sécurité alimentaire

## Présentation de la spécialité

La licence forme des agents de maîtrise et des cadres intermédiaires polyvalents dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la restauration collective, de la cosmétique et de la pharmaceutique, des rayons frais, de la gestion de la production et de l'innovation, de la sécurité globale. Les compétences acquises se situent en management d'équipe, en gestion de l'innovation, en gestion de production et en gestion de la sécurité globale. Les emplois visés sont ceux de chef d'équipe, de conducteur de ligne, d'assistant de production, de technicien de planification, de technicien en Recherche-Développement, d'animateur qualité ou de responsable d'équipe, de techniciens de laboratoire. La formation est dispensée à l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Brieuc.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	14
Taux de réussite	97 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	13 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	83 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	43 %
Pourcentage de diplômés en emploi : enquête nationale 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement	ND De 79 à 91 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence s'est progressivement implantée dans les réseaux économiques et professionnels de la région. Elle semble trouver son public, les effectifs ayant régulièrement progressé depuis 2006. La mise en place de l'alternance à la rentrée 2009, sous forme de contrats de professionnalisation, va conforter l'image et l'attractivité de la formation. Le projet de passage à l'apprentissage, programmé pour 2012, peut renforcer encore cette attractivité et faciliter l'insertion professionnelle. Cela répond en tout cas pleinement aux préconisations faites pour le contrat en cours. En matière d'insertion, le choix de ne pas fournir les enquêtes nationales est regrettable, puisqu'il eût été possible de fournir ces données pour en commenter le caractère non pertinent. Les enquêtes annuelles fournies par l'IUT soulignent que si l'insertion est correcte, la poursuite d'études n'est pas négligeable (avec notamment 21 % en 2009). La transversalité et le champ large des connaissances de la formation y contribuent certainement. L'équipe pédagogique est cependant consciente de la nécessité d'y veiller. La réussite au diplôme est très bonne et l'équipe s'efforce de renforcer la présence des étudiants de L2 dans la formation. Pour conclure, les informations disponibles sont d'une manière générale bien analysées et mobilisées pour faire évoluer activement la licence.



- Points forts :
  - Le suivi des diplômés et les analyses pour faire évoluer la formation.
  - La mise en place de l'alternance en contrat de professionnalisation.
  - Le taux de réussite.
  - Les efforts pour accroître l'attractivité auprès de L2.
- Points faibles :
  - La poursuite d'études non négligeable.
  - L'absence d'enquêtes nationales.

## Notation )

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement )

Pour limiter les poursuites d'études, il conviendrait de généraliser l'entretien physique au recrutement. On pourrait également chercher à réduire la forte transversalité de la formation en ciblant plus précisément les connaissances nécessaires pour un niveau « Licence » : le management d'équipe, la gestion de l'innovation, le suivi de projet et de budget, la gestion de production et de la sécurité globale sont autant de compétences qui peuvent être attendues au niveau « Master ». Il conviendrait également de renforcer l'enseignement d'anglais et de rallonger le projet tuteuré à des fins de professionnalisation. On pourrait, par ailleurs, veiller à accroître dans l'avenir la proportion de contrats de professionnalisation et du public de formation continue. On s'attachera à mobiliser l'enquête nationale, en analysant les raisons de sa non-significativité actuelle et les moyens d'y remédier. Des relances et des enquêtes peuvent à cet égard s'avérer indispensables. Les coefficients des matières qui constituent les unités d'enseignement, devraient enfin être précisés conformément à l'arrêté de novembre 1999.